



Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 143 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2008-2009 est présenté en application de la résolution 63/254 de l'Assemblée générale. Il rend compte d'une diminution de 840 600 dollars du montant brut des ressources nécessaires (montant net : 3 224 500 dollars) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice. La réduction nette représente la différence entre les dépenses additionnelles dues à l'évolution des taux de change et d'inflation (montant brut : 2 435 400 dollars; montant net : 2 275 600 dollars), et la diminution des besoins due à un taux d'occupation des postes plus faible que prévu et à diverses modifications (montant brut : 3 276 000 dollars; montant net : 5 500 100 dollars).

L'Assemblée générale est invitée à réviser le crédit inscrit pour l'exercice biennal 2008-2009 au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda, à l'effet d'en ramener le montant brut à 304 538 000 dollars (montant net : 279 372 600 dollars).



I. Introduction

1. L'objet du deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2008-2009 est de donner une estimation du montant final des ressources nécessaires pour l'exercice. Cette estimation est fondée sur les dépenses effectives des 19 premiers mois, les prévisions relatives aux cinq derniers mois et les modifications des taux d'inflation, des taux de change et des ajustements au coût de la vie par rapport aux hypothèses retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/63/558), document que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante-troisième session et à partir duquel a été arrêté le montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice.

2. Les procès constituant l'essentiel des activités du Tribunal, c'est leur déroulement qui détermine la plus grande partie des dépenses.

II. Explication de la variation du montant net des crédits nécessaires

3. Les estimations figurant dans le présent rapport font apparaître une diminution d'un montant brut de 840 600 dollars (montant net : 3 224 500 dollars) par rapport au montant révisé du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/254. La ventilation des modifications prévues et le montant final estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009 sont indiqués aux tableaux 1 et 2.

Tableau 1

Estimation du montant final des crédits nécessaires, par composante et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Montant révisé des crédits ouverts	Modifications prévues			Total	Montant final des crédits nécessaires
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Chambres	11 214,8	16,7	103,1	(376,6)	(256,8)	10 958,0
Bureau du Procureur	69 278,8	100,2	(111,5)	(4 919,0)	(4 930,3)	64 348,5
Greffe	215 893,6	707,2	1 360,4	4 247,5	6 315,1	222 208,7
Groupe de la gestion des archives et des dossiers	8 991,4	36,2	223,1	(2 227,9)	(1 968,6)	7 022,8
Total des dépenses (montant brut)	305 378,6	860,3	1 575,1	(3 276,0)	(840,6)	304 538,0
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	22 781,5	13,1	146,7	2 224,1	2 383,9	25 165,4
Total des crédits nécessaires (montant net)	282 597,1	847,2	1 428,4	(5 500,1)	(3 224,5)	279 372,6

Tableau 2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts</i>	<i>Modifications prévues</i>			Total	<i>Montant final des crédits nécessaires</i>
		<i>Taux de change</i>	<i>Inflation</i>	<i>Taux d'occupation des postes et autres facteurs</i>		
Postes	174 158,9	630,3	(1 515,1)	(3 395,4)	(4 280,2)	169 878,7
Autres dépenses de personnel	33 460,6	(9,4)	1 597,3	(4 284,1)	(2 696,2)	30 764,4
Traitements et indemnités des juges	10 564,6	16,7	117,8	(391,3)	(256,8)	10 307,8
Consultants et experts	1 147,6	4,5	21,1	(388,4)	(362,8)	784,8
Voyages (représentants)	650,2	–	(14,7)	14,7	–	650,2
Voyages (autres)	6 453,8	–	(131,1)	23,1	(108,0)	6 345,8
Services contractuels	32 239,8	130,5	816,9	4 208,1	5 155,5	37 395,3
Frais généraux de fonctionnement	14 740,4	48,6	388,0	(1 987,7)	(1 551,1)	13 189,3
Dépenses de représentation	7,2	0,1	0,3	–	0,4	7,6
Fournitures et accessoires	3 620,0	14,7	86,5	(21,1)	80,1	3 700,1
Mobilier et matériel	2 462,7	10,0	54,6	723,5	788,1	3 250,8
Travaux d'amélioration des locaux	304,1	1,2	6,8	(1,5)	6,5	310,6
Subventions et contributions	2 787,2	–	–	–	–	2 787,2
Contributions du personnel	22 781,5	13,1	146,7	2 224,1	2 383,9	25 165,4
Total des dépenses (montant brut)	305 378,6	860,3	1 575,1	(3 276,0)	(840,6)	304 538,0
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	22 781,5	13,1	146,7	2 224,1	2 383,9	25 165,4
Total des crédits nécessaires (montant net)	282 597,1	847,2	1 428,4	(5 500,1)	(3 224,5)	279 372,6

A. Modification des hypothèses budgétaires*Taux de change et inflation (augmentation : 2 435 400 dollars)*

4. L'augmentation est due à l'évolution des taux de change (860 300 dollars) et d'inflation (1 575 100 dollars). Le dépassement à la rubrique des taux de change s'explique par le fléchissement du dollar des États-Unis survenu, par rapport au shilling tanzanien principalement, de janvier à octobre 2009, le taux de change d'octobre ayant été servi à estimer les dépenses de novembre et de décembre. S'agissant de l'inflation, les ajustements reposent sur les données les plus récentes relatives aux indices des prix à la consommation, ainsi que sur la valeur effective des coefficients d'ajustement (pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur) et des coefficients d'ajustement au coût de la vie (pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées), par rapport

aux hypothèses retenues pour le calcul du montant révisé des crédits à ouvrir. Les hypothèses détaillées figurent à l'annexe I au présent rapport.

B. Autres ressources nécessaires

Chambres

Tableau 3

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts	Modifications prévues			Total	Montant final des crédits nécessaires
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Traitements et indemnités des juges	10 564,6	16,7	117,8	(391,3)	(256,8)	10 307,8
Voyages (représentants)	650,2	–	(14,7)	14,7	–	650,2
Total des crédits nécessaires	11 214,8	16,7	103,1	(376,6)	(256,8)	10 958,0

Traitements et indemnités des juges (diminution : 391 300 dollars)

5. La diminution, qui concerne principalement les pensions des juges (381 100 dollars) et les dépenses communes associées à leur rapatriement et à leur installation (1 515 500 dollars), résulte de la décision qui a été prise de prolonger le mandat de juges en activité au-delà de 2008.

6. Cette réduction est en partie compensée par l'augmentation des honoraires qui seront versés aux juges dont le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat dans sa résolution 1878 (2009), en raison de l'accroissement imprévu de la charge de travail résultant de la révision du calendrier des procès et afin d'améliorer l'efficacité des procédures et l'exécution de la stratégie de fin de mandat du Tribunal pénal international (1 246 400 dollars), et les effets de la revalorisation le 1^{er} janvier 2009 des émoluments et des pensions des juges décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/259 (258 900 dollars).

Bureau du Procureur

Tableau 4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts	Modifications prévues			Total	Montant final des crédits nécessaires
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Postes	50 990,8	128,4	(555,2)	(2 637,2)	(3 064,0)	47 926,8
Autres dépenses de personnel	6 721,7	(23,1)	404,1	(768,4)	(387,4)	6 334,3
Consultants et experts	540,2	2,1	12,6	(382,9)	(368,2)	172,0
Voyages	3 256,6	–	(75,6)	(476,6)	(552,2)	2 704,4
Frais généraux de fonctionnement	739,5	(7,8)	59,3	(328,8)	(277,3)	462,2

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts	Modifications prévues			Total	Montant final des crédits nécessaires
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Contributions du personnel	7 030,0	0,6	43,3	(325,1)	(281,2)	6 748,8
Total des dépenses (montant brut)	69 278,8	100,2	(111,5)	(4 919,0)	(4 930,3)	64 348,5
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	7 030,0	0,6	43,3	(325,1)	(281,2)	6 748,8
Total des crédits nécessaires (montant net)	62 248,8	99,6	(154,8)	(4 593,9)	(4 649,1)	57 599,7

Postes (diminution : 2 637 200 dollars)

7. La diminution constatée à cette rubrique concerne à la fois les traitements (752 000 dollars) et les dépenses communes de personnel (1 885 200 dollars). Les taux de vacance de postes relevés au Bureau du Procureur pendant l'exercice biennal 2008-2009 ont toujours été plus élevés que les taux standard. En 2008, les taux moyens ont été de 21,5 % pour les postes d'administrateur et de 22,3 % pour les postes d'agent des services généraux, alors que les hypothèses budgétaires les estimaient à 15,1 % et 8,9 % respectivement. Pour la période allant de janvier à septembre 2009, les taux moyens ont été de 29,5 % pour les postes d'administrateur et de 19,5 % pour les postes d'agent des services généraux. À la date de l'établissement du présent rapport, 39 postes au total (34 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux) n'étaient toujours pas pourvus, ce qui correspond à des taux de vacance de postes effectifs de 31,2 % pour les postes d'administrateur et de 15,2 % pour les postes d'agent des services généraux. La diminution constatée au titre des dépenses communes de personnel découle, d'une part, des taux de vacance de postes effectifs indiqués ci-dessus et, d'autre part, du fait que les coûts qui les constituent ont été inférieurs à ceux retenus dans les prévisions budgétaires.

8. Les ressources prévues au titre des contributions du personnel s'élèvent à 6 748 800 dollars, soit une diminution nette de 281 200 dollars, contrebalancée par les recettes au titre de ces contributions.

Autres dépenses de personnel (diminution : 768 400 dollars)

9. Le crédit ouvert à ce titre a été approuvé en 2009 au vu de prévisions révisées tenant compte des dépenses additionnelles attendues des modifications apportées au calendrier des procès pour 2009 à la suite de l'arrestation de certains accusés de haut rang (voir A/63/506). Toutefois, en raison du mauvais état de santé de plusieurs accusés, il a fallu reporter ou suspendre des procès programmés en 2009, dont certains devraient désormais se dérouler en 2010. La réduction prévue au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (768 400 dollars) représente la réduction des besoins en personnel d'appui chargé de faciliter le déroulement des procès en 2009.

Consultants et experts (diminution : 382 900 dollars)

10. Le crédit inscrit au budget devait permettre d'engager des consultants et des experts chargés de suivre les procès dans le cas des affaires renvoyées devant des juridictions nationales. Toutefois, dans le cas de cinq affaires, ce renvoi n'a pas eu lieu, les Chambres ayant refusé toutes les demandes présentées par le Bureau du Procureur.

Voyages (diminution : 476 600 dollars)

11. La diminution tient au fait qu'à cause du retard pris par certains procès qui débordent sur 2010, le nombre de missions effectuées en 2009 par le personnel pour vérifier les antécédents des témoins de la défense a été moins important que prévu.

Frais généraux de fonctionnement (diminution : 328 800 dollars)

12. Les frais généraux engagés par le Groupe du renseignement pour assurer par des mesures spéciales la protection des témoins ont été moindres que prévu.

Greffé

Tableau 5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Modifications prévues</i>					<i>Montant final des crédits nécessaires</i>
	<i>Montant révisé des crédits ouverts</i>	<i>Taux de change</i>	<i>Inflation</i>	<i>Taux d'occupation des postes et autres facteurs</i>	<i>Total</i>	
Postes	123 168,1	501,9	(959,9)	(758,2)	(1 216,2)	121 951,9
Autres dépenses de personnel	21 471,3	(7,8)	1 059,7	(233,1)	818,8	22 290,1
Consultants et experts	541,6	2,1	6,7	(4,4)	4,4	546,0
Voyages	3 098,9	–	(53,3)	499,2	445,9	3 544,8
Services contractuels	29 881,2	120,9	757,2	3 884,7	4 762,8	34 644,0
Frais généraux de fonctionnement	14 000,9	56,4	328,7	(1 658,9)	(1 273,8)	12 727,1
Dépenses de représentation	7,2	0,1	0,3	–	0,4	7,6
Fournitures et accessoires	3 108,2	12,7	73,6	(19,0)	67,3	3 175,5
Mobilier et matériel	1 773,4	7,2	37,2	(10,5)	33,9	1 807,3
Travaux d'amélioration des locaux	304,1	1,2	6,8	(1,5)	6,5	310,6
Subventions et contributions	2 787,2	–	–	–	–	2 787,2
Contributions du personnel	15 751,5	12,5	103,4	2 549,2	2 665,1	18 416,6
Total des dépenses (montant brut)	215 893,6	707,2	1 360,4	4 247,5	6 315,1	222 208,7
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	15 751,5	12,5	103,4	2 549,2	2 665,1	18 416,6
Total des crédits nécessaires (montant net)	200 142,1	694,7	1 257,0	1 698,3	3 650,0	203 792,1

Postes (diminution : 758 200 dollars)

13. La diminution est la résultante de la réduction des dépenses communes de personnel (1 866 900 dollars) et de l'augmentation des traitements (1 108 700 dollars). Les hypothèses budgétaires prévoyaient un taux de vacance de postes de 15,1 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 8,9 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2008, la proportion de postes vacants au Greffe a été de 12,3 % en moyenne pour les administrateurs et de 15,4 % pour les agents des services généraux. Pour la période allant de janvier à septembre 2009, elle s'est élevée à 15,5 % pour les administrateurs et à 8,9 % pour les agents des services généraux. À la date de l'établissement du présent rapport, 59 postes (31 postes d'administrateur et 28 postes d'agent des services généraux) n'étaient toujours pas pourvus, ce qui correspond à un taux de vacance de postes de 18,1 % pour les administrateurs et de 7,4 % pour les agents des services généraux. L'augmentation des traitements résulte à la fois de taux de vacance de postes plus faibles que prévu et de l'écart entre les traitements moyens effectifs (correspondant aux échelons occupés) et les coûts salariaux standard. Enfin, les dépenses communes de personnel effectives ont été inférieures aux montants prévus dans le budget.

14. Les ressources nécessaires au titre des contributions du personnel s'élèvent à 18 416 600 dollars, soit une diminution nette de 2 665 100 dollars, due à l'écart entre les dépenses effectives et les prévisions fondées sur les coûts standards et annulée par une diminution identique des recettes provenant de ces contributions.

Autres dépenses de personnel (diminution : 233 100 dollars)

15. La diminution traduit la réduction des besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions (131 100 dollars) et en heures supplémentaires (102 000 dollars) nécessaires au bon déroulement des procès, estimés à partir des dépenses effectives et des prévisions établies pour le reste de l'exercice.

Voyages (augmentation : 499 200 dollars)

16. Cette rubrique regroupe les frais de voyage du personnel et des témoins. L'augmentation est due à des déplacements plus nombreux que prévu à Arusha de témoins et de prisonniers venant de Kigali ou d'autres pays et des agents de sécurité chargés de les escorter.

Services contractuels (augmentation : 3 884 700 dollars)

17. L'augmentation est en majeure partie imputable à l'accroissement des honoraires des conseils de la défense découlant d'une forte activité judiciaire (augmentation du nombre de jours d'audience) et de l'augmentation du nombre d'accusés aux différents stades de la procédure : instruction préparatoire, procès en première instance (poursuite et plaidoiries), prononcé de la peine et appel. À cela s'ajoute l'ouverture au cours du deuxième semestre de 2009 des procès de deux nouveaux détenus (Grégoire Ndahimana et Ildephonse Nizeyimana) pour lesquels aucun crédit n'avait été prévu au titre des honoraires des conseils de la défense. Les besoins ont été estimés sur la base des dépenses effectives et des prévisions établies pour le reste de l'exercice.

Frais généraux de fonctionnement (diminution : 1 658 900 dollars)

18. Les réductions constatées à cette rubrique concernent principalement les postes de dépenses suivants : a) location et entretien des locaux (baisse de 572 000 dollars s'expliquant par des besoins et des loyers inférieurs aux prévisions en ce qui concerne les résidences protégées, l'archivage hors site des dossiers et l'entretien des locaux à Arusha et à Kigali); b) services divers (baisse de 134 200 dollars des frais bancaires); c) dépenses afférentes aux témoins (baisse de 391 200 dollars s'expliquant par la comparution d'un nombre de témoins moins important du fait du report ou du réaménagement du calendrier de certains procès); d) dépenses afférentes à l'exécution des peines (baisse de 561 500 dollars due au retard pris par la négociation des accords relatifs à l'exécution des peines).

Gestion des archives et des dossiers

Tableau 6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts</i>	<i>Modifications prévues</i>			<i>Total</i>	<i>Montant final des crédits nécessaires</i>
		<i>Taux de change</i>	<i>Inflation</i>	<i>Taux d'occupation des postes et autres facteurs</i>		
Autres dépenses de personnel	5 267,6	21,5	133,5	(3 282,6)	(3 127,6)	2 140,0
Consultants et experts	65,8	0,3	1,8	(1,1)	1,0	66,8
Voyages	98,3	–	(2,2)	0,5	(1,7)	96,6
Services contractuels	2 358,6	9,6	59,7	323,4	392,7	2 751,3
Mobilier et matériel	511,8	2,0	12,9	(2,1)	12,8	524,6
Fournitures et accessoires	689,3	2,8	17,4	734,0	754,2	1 443,5
Total des crédits nécessaires (montant net)	8 991,4	36,2	223,1	(2 227,9)	(1 968,6)	7 022,8

Autres dépenses de personnel (diminution : 3 282 600 dollars)

19. Lorsqu'en début d'année le Tribunal a voulu pourvoir les postes de temporaire nécessaires pour mener à bien le projet de caviardage et d'archivage des enregistrements audiovisuels, il s'est heurté à plusieurs obstacles qui n'avaient pas été prévus au moment de l'élaboration du projet. Il a notamment éprouvé des difficultés à trouver des locaux à usage de bureaux pour le personnel et des locaux de stockage. Toutefois, les problèmes ont été en grande partie résolus depuis et la plupart des postes ont été pourvus en 2009. La diminution est imputable au retard avec lequel les postes ont été pourvus.

Services contractuels (augmentation : 323 400 dollars)

20. On avait initialement estimé à 40 000 le nombre d'heures d'enregistrements audiovisuels qu'il faudrait numériser en respectant des normes de qualité propres à assurer leur conservation et c'est sur cette base qu'avait été calculé le crédit demandé à cet effet dans le projet de budget pour 2008-2009. Toutefois, on a constaté à l'issue d'un inventaire exhaustif de tous les enregistrements que la durée

totale de ceux-ci était de 45 000 heures. L'augmentation correspond au nombre d'heures additionnelles.

Mobilier et matériel (augmentation : 734 000 dollars)

21. Les progrès technologiques survenus dans le domaine du stockage d'archives numérisées ont conduit à réévaluer le système à mettre en place pour ce type d'archives. L'une des principales modifications qui ont été apportées au programme d'achat du matériel nécessaire pour le projet est l'addition d'un système de stockage en réseau des enregistrements audiovisuels. Pour qu'un système de stockage numérique puisse être considéré comme un système d'archivage, il doit permettre la réplication. Un système de stockage en réseau répond pleinement à ce critère et faciliterait l'accès aux données enregistrées. En outre, il est doté d'une interface conviviale qui faciliterait considérablement l'accès du public aux documents audiovisuels du Tribunal, l'un des principaux objectifs du projet. Le montant additionnel représente le coût d'achat d'un tel système.

III. Conclusion

22. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant brut définitif du crédit à inscrire au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda au titre de l'exercice biennal 2008-2009, qui s'élève à 304 538 000 dollars (montant net : 279 372 600 dollars).

Annexe I

Hypothèses budgétaires

Les paramètres ci-après ont été utilisés pour estimer le montant final des crédits nécessaires :

Paramètres utilisés	Lieu d'affectation											
	La Haye (euro par rapport au dollar É.-U.)				Arusha (shilling par rapport au dollar É.-U.)				Kigali (franc par rapport au dollar É.-U.)			
	Estimation des crédits révisés		Estimation du montant final des crédits nécessaires		Estimation des crédits révisés		Estimation du montant final des crédits nécessaires		Estimation des crédits révisés		Estimation du montant final des crédits nécessaires	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Taux de change	0,677	0,773	0,677	0,721	1 200,167	1 330,000	1 194,583	1 323,417	545,139	551,190	545,139	565,754
Taux d'inflation (en pourcentage)	2,50	1,70	2,50	0,70	9,30	7,70	10,30	11,10	9,50	8,00	15,40	14,20
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	67,55	52,10	67,57	60,40	43,45	42,47	43,44	39,55	47,02	53,73	47,01	51,12

Annexe II

Activités des Chambres pendant l'exercice biennal 2008-2009

1. Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 19 octobre 2009, les trois Chambres de première instance du Tribunal pénal international pour le Rwanda ont rendu huit jugements dans des procès concernant 11 accusés (Simeon Nchamihigo, Simon Bikindi, Protais Zigiranyirazo, Theoneste Bagasora, Gratien Kabiligi, Aloys Ntabakuze, Anatole Nsengiyumva, Emmanuel Rukundo, Callixte Kalimanzira, Leonidas Nshogoza (outrage au Tribunal) et Tharcise Renzaho). La phase de présentation des moyens dans neuf procès concernant 20 accusés est terminée et les procès en sont au stade du délibéré (Casimir Bizimungu, Justin Mugenzi, Jérôme Bicomumpaka, Prosper Mugiraneza, Pauline Nyiramasukuko, Arsène Shalom Ntahobali, Sylvain Nsabimana, Alphonse Nteziryayo, Joseph Kanyabashi, Elie Ndayambaje, Augustin Ndingiyimana, François-Xavier Nzuwonemeye, Innocent Sagahutu, Augustin Bizimungu, Hormisdas Nsengimana, Ephrem Setako, Tharcisse Muvunyi (nouveau procès), Michel Bagaragaza (procédure d'aveu), Ildephonse Hategekimana (en attente des plaidoiries et réquisitoires) et Yussuf Munyakazi). Cinq demandes de renvoi d'affaires devant des juridictions nationales présentées en application de l'article 11 *bis* du Règlement ont été rejetées. Douze procès ont été ouverts pendant l'exercice, dont un avec aveu de culpabilité, un autre pour outrage au Tribunal, un troisième étant un nouveau procès. Outre les 38 affaires mettant en cause 47 accusés menées à terme en première instance, cinq procès concernant sept accusés sont en cours. Quatre détenus attendent d'être jugés. Dans deux de ces affaires, le procès débutera en 2009.

2. La Chambre d'appel a rendu cinq arrêts concernant sept personnes (Aloys Simba, Ferdinand Nahimana, Jean-Bosco Barayagwiza, Hassan Ngeze, Athanase Seromba, Tharcisse Muvunyi et François Karera), 15 décisions interlocutoires, 35 décisions sur des demandes en révision ou en réexamen ou des demandes autres, 3 décisions relatives à l'appel d'un renvoi et 216 ordonnances et décisions de mise en état en appel. Elle a aussi examiné les recours formés dans trois affaires qui concernent trois personnes (Simon Bikindi, Protais Zigiranyirazo et Simeon Nchamihigo) et en sont au stade du délibéré, les jugements devant intervenir dans les trois mois.

3. Dans le cas de Grégoire Ndahimana et Ildephonse Nizeyimana, deux fugitifs arrêtés et transférés au Tribunal en septembre et octobre 2009, respectivement, la mise en état des procès est en cours. S'étant rendu auprès des autorités rwandaises pour en débattre avec elles, le Procureur a l'intention, sous réserve qu'un régime efficace de protection des témoins soit mis en place, de demander le renvoi au Rwanda des affaires concernant plusieurs fugitifs. Des pourparlers sont également en cours avec d'autres États Membres pour qu'ils acceptent le renvoi devant leur juridiction des affaires de certains fugitifs. La recherche des 11 fugitifs restants s'est intensifiée.

4. Le Règlement de procédure et de preuve du Tribunal a été modifié par ajout d'un article 71 *bis* qui prévoit la possibilité de demander la conservation des éléments de preuve dans certains cas particuliers. La procédure prévue à l'effet de demander cette conservation a été lancée dans le cas des trois fugitifs devant être jugés à Arusha. Outre les activités relatives aux procès en cours, le Procureur

continue d'assumer la charge de travail de plus en plus lourde découlant des décisions finales ou interlocutoires des Chambres de première instance. Les demandes de coopération adressées aux parquets nationaux ont aussi été beaucoup plus nombreuses au cours de l'année écoulée, le résultat étant que des États Membres d'Europe et d'Amérique du Nord enquêtent actuellement sur le rôle de plusieurs suspects dans le génocide rwandais.

5. Le Greffe continue de concourir au bon fonctionnement de la justice en fournissant des services d'appui aux autres organes du Tribunal en matière d'administration et de gestion, ainsi qu'un soutien judiciaire et juridique. Il s'est attaché à faciliter le déroulement des procès, à assurer la protection des témoins et à faire en sorte que les objectifs de la stratégie d'achèvement des travaux soient atteints dans les délais prévus.

6. Poursuivant ses initiatives diplomatiques de haut niveau, le Greffier a obtenu que des États et des organisations internationales s'engagent officiellement ou officieusement à coopérer de façon régulière avec le Tribunal afin de faciliter le déplacement des témoins, la réinstallation des personnes acquittées et l'exécution des peines.

7. À ce jour, quatre des six personnes acquittées ont pu se réinstaller dans un pays de leur choix où leur sécurité est assurée. Des négociations officielles et officieuses ont été engagées en vue de réinstaller les deux autres, qui résident temporairement à Arusha sous la protection du Tribunal. Des accords de transfèrement ont été conclus avec des États Membres pour l'exécution des peines de 19 personnes condamnées. Tous les condamnés exécutent leur peine dans des pays ayant signé à cet effet un accord avec le Tribunal.

Annexe III

Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 49/251, a invité les États Membres et les autres parties intéressées à verser au Tribunal pénal international pour le Rwanda des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général.

2. À ce jour, les contributions en espèces versées au Fonds de contributions volontaires pour financer les activités du Tribunal s'élèvent à 12 403 595 dollars, dont détail ci-après.

État au 15 octobre 2009 des contributions en espèces versées au Fonds de contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Contribuants</i>	<i>Montant total</i>
Allemagne	38 800
Belgique	2 705 450
Canada	734 850
Chili	1 000
Danemark	43 452
Égypte	11 000
Espagne	244 498
États-Unis d'Amérique	320 000
Finlande	550 560
Grèce	20 000
Irlande	557 730
Israël	7 500
Liban	3 000
Pays-Bas	2 995 531
République tchèque	60 986
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	530 962
Norvège	350 000
Nouvelle Zélande	34 792
Suède	68 871
Suisse	188 025
Saint-Siège	3 000
Communauté européenne	2 618 048
Fondation Ford	20 000
Fondation MacArthur	144 000
Fondation Rockefeller	50 000
Internews	30 252

<i>Contributeurs</i>	<i>Montant total</i>
Law Foundation of Ontario	10 719
M ^{me} Anne-Marie de Brouwer	594
Open Society Institute	59 975
Total	12 403 595

3. Les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2008-2009 sont présentées dans le tableau ci-après. Les écarts entre les prévisions initiales et les montants révisés sont imputables au fait que le taux d'exécution des projets financés a été inférieur aux prévisions. Le montant total des ressources du Fonds au 30 septembre 2009 s'établissait à 1 305 703 dollars.

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions de dépenses 2008-2009</i>	<i>Montants révisés 2008-2009</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Autres dépenses de personnel	354,0	266,0	(88,0)
Consultants et experts	170,6	51,3	(119,3)
Voyages	337,2	540,3	203,1
Services contractuels	894,1	502,8	(391,3)
Frais généraux de fonctionnement	–	134,9	134,9
Fournitures et accessoires	302,1	39,8	(262,3)
Mobilier et matériel	88,0	57,5	(30,5)
Bourses, subventions et contributions	–	98,4	98,4
Total	2 146,0	1 691,0	(455,0)